

possible des familles nombreuses. A mon avis, il serait erroné, pour le secrétaire parlementaire, de dire facilement que l'ensemble de la population de Sainte-Marie ou de Saint-Jacques, ou des circonscriptions montréalaises en général, va bénéficier de cette loi-là. C'est faux, parce qu'à cause de l'inflation, de l'augmentation du coût de la vie, des augmentations de salaires qui ont été greffées au revenu, des pressions inflationnistes, ce nouveau système ne permettra pas aux pères de familles nombreuses dans des circonscriptions ouvrières comme la mienne de recevoir plus qu'ils ne reçoivent présentement. A mon avis, le secrétaire parlementaire le sait très bien, et son intervention n'a pour but, encore une fois, que de fausser l'interprétation de la loi actuelle.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je désire poser seulement une autre petite question à l'honorable député de Sainte-Marie.

Les propos qu'il vient de tenir démontrent qu'il ne comprend pas du tout la loi. Je lui demande s'il sera assez gentil de m'inviter, lors des prochaines élections, dans sa circonscription; j'expliquerai alors à ses électeurs les grands avantages de cette loi.

M. Valade: Non seulement, monsieur l'Orateur, suis-je heureux de répondre à l'honorable député que je vais l'inviter, mais je vais même m'inviter dans sa circonscription pour expliquer la vérité à ses électeurs!

• (1610)

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les propos qu'ont échangés entre eux certains députés de la province de Québec. J'aurais aimé que cette discussion se poursuive davantage, particulièrement sur les raisons qui poussent la province de Québec à tenter de ramener par voie de négociation les allocations familiales dans le giron provincial, et l'effet de ces négociations sur le régime que nous sommes en train d'examiner. Il est intéressant de constater que la plupart des députés libéraux viennent de la province de Québec.

M. Valade: C'est vrai et c'est honteux.

M. Peters: Je suis de votre avis que c'est honteux, mais c'est un fait.

L'hon. M. Sharp: Ce n'est pas juste. Une des choses que vous ne savez pas faire, c'est de compter.

M. Bécharde: Que dire de l'Ontario?

M. Peters: Oui, la majorité des députés libéraux viennent de la province de Québec.

Quelques voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Messieurs les députés devraient au moins laisser au député de Timiskaming la chance de faire son exposé.

[Français]

Je suggérerais à tous les honorables députés d'attendre avant de poser des questions ou de contester certaines remarques afin de donner à l'honorable député qui a la parole la chance de commencer son allocution.

[Traduction]

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que je n'étais pas fort en calcul. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles je voudrais un ordinateur.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce débat parce qu'au cours de ces dernières années, la province de Québec a beaucoup plaidé en faveur des allocations familiales. Aussi je suis très surpris qu'on puisse débattre de la question de savoir s'il convient de prendre comme critère le chiffre élevé relatif à une famille avec un enfant ou plutôt la famille comprenant cinq enfants et disposant d'un revenu beaucoup plus faible. De toute évidence, dans la province de Québec, la passion procréatrice n'est plus ce qu'elle était naguère. Le taux de natalité est très faible, à présent, dans cette province. Si l'on tient compte des interventions gouvernementales en matière d'allocations familiales, c'est en fait le taux le plus bas enregistré dans l'ensemble des pays civilisés. Ce que pensent, à cet égard, les députés québécois m'intéresse beaucoup, car c'est eux que cela concerne. Il se pourrait bien que leur avenir soit en jeu si l'on songe que le taux de natalité est bien plus fort chez d'autres ethnies habitant cette partie du Canada. Le taux de natalité des Indiens est très élevé.

Quand cette question de sécurité sociale fut résolue, il y a fort longtemps de cela, à la satisfaction de la majorité de la population, on s'accorda à reconnaître certains droits considérés comme fondamentaux pour les habitants de ce pays, du fait qu'ils étaient canadiens. Au nombre de ces droits figurait celui à la pension de vieillesse. Je me souviens d'un ancien premier ministre originaire de la province de Québec prenant la parole à la Chambre pour déclarer qu'il était très fier de pouvoir toucher dorénavant la pension de vieillesse parce qu'il avait atteint l'âge où cette pension était versée à tous les Canadiens. M. Saint-Laurent n'avait pas besoin de cet argent. Il avait une fortune considérable. Il était fier de vivre dans un pays où l'on pouvait toucher une telle pension, car il avait apporté sa contribution à l'essor de ce pays et atteint l'âge requis pour bénéficier automatiquement de cette pension. L'épouse du premier ministre actuel (M. Trudeau), qui est à l'aise financièrement—ce qui est peu courant au Parlement canadien—a droit à ce paiement universel à l'égard de leur enfant. Il semble étrange qu'il s'en offusque au point d'abolir l'universalité de ce régime. Il est préférable, à mon avis, que les familles touchent ce versement sans égard à leur revenu.

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a fait valoir, en en faisant tout un plat, que les syndicats l'appuyaient et seraient prêts à renoncer à certains avantages au profit des pauvres. Si le ministre croit cela, c'est qu'il n'a pas parlé à ces syndiqués. Quelle que soit leur situation, les syndiqués sont d'avis que, en tant que Canadiens, ils ont droit aux allocations familiales. S'ils ont six enfants, ils croient avoir le droit de toucher une prestation universelle à l'égard de ces enfants.

L'hon. M. Munro: S'ils ont six enfants, ils toucheront beaucoup plus grâce à ce bill.

M. Peters: Ils ne toucheront rien. Il n'y a pas un ouvrier dans la région d'Hamilton qui touche moins que le maximum admissible aux fins des allocations familiales. Il est certain que les ouvriers de l'acier entrent dans la catégorie de ceux que le gouvernement considère maintenant comme les riches moyens. Il y a deux écoles de pensées qui sont en train de se constituer au Canada. Le gouvernement doit examiner les conséquences des deux systèmes. L'un de ces groupes est celui des Canadiens à revenu moyen. Ils soutiennent qu'ils sont imposés plus lourdement que tous les autres, monsieur l'Orateur, et ils ont raison. Ils se demandent pourquoi ils devraient payer autant d'impôts pour verser de l'argent à d'autres qui sont